

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

FB/TD/AG/SK/OR n° 56/2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Objet de la délibération :

Modification du tableau des effectifs
Création de postes budgétaires

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Excusée :

- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER

Présents : 26

Absents :

- Claire CLAIREMBAULT
- Thomas AMELOT

Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Votants : 27

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Date de la convocation :

12 septembre 2023

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1 indiquant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de créer des postes budgétaires d'adjoint technique en vue de prochaines mises en stages et en renfort,

Date de publication en ligne :

25 septembre 2023

Considérant la nécessité de créer des postes budgétaires en vue des possibilités d'avancement de grade 2024.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe expose :

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Article 1 :

Création de 3 emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet.
Soit 3 postes budgétaires à créer.

Les postes pourront être pourvus par un titulaire ou un agent contractuel pour un emploi permanent.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le niveau de rémunération sera compris entre l'indice majoré 361 et l'indice majoré du dernier échelon de la grille indiciaire correspondante, soit à ce jour 382.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Article 2 :

Création de postes budgétaires en prévision des possibilités d'avancement de grade 2024 :

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, poste permanent à temps complet, 1 poste à créer,
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, poste permanent à temps non-complet à raison de 8,25/20^{ème}, 1 poste à créer.
- ATSEM principal de 2^{ème} classe, poste permanent à temps complet, 1 poste à créer.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Décide de créer 3 postes budgétaires à temps complet d'adjoint technique territorial en vue de prochaine mise en stage sans concours et en renfort,
- Décide de créer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet et 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à raison de 8,25/20^{ème} et 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, en vue des possibilités d'avancement de grade pour l'année 2024,
- Acte la modification du tableau des effectifs,
- Acte que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à Épernon,
le 18 septembre 2023



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME